

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le Lundi 23 Juin à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 Juin, conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mlle SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M.M CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. MARY	à	Mme LUCIANI
Mme JOLY	à	M. CERVETTI
Mme CURCIO	à	Mme FERRI-PISANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. MARCANGELI	à	Mme FENOCCHI
Mme OTTAVI-BURESI	à	M. CORTEY

Etaient absents :

Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	36
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 Juin 2008

Délibération N°2008/ 141

Programmation d'activités au Musée Fesch en 2008-2009.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le musée Fesch étant actuellement fermé pour travaux, il est important de maintenir certaines activités proposées à la population ajaccienne afin de garder une lisibilité dans la ville.

Ainsi, des ateliers de découverte de l'histoire de l'art au travers de la collection d'œuvres présente au musée Fesch existent depuis plusieurs années. Ces ateliers sont confiés à une historienne d'art. Il est proposé de maintenir ces ateliers dans deux lieux différents de la ville : les locaux de l'association U Borgu et la maison de quartier de Saint-Jean. Ces ateliers, destinés aux adultes, se dérouleront deux fois par mois dans chaque lieu, d'octobre 2008 à juin 2009.

Pour les ateliers animés à la maison de quartier Saint-Jean, comme toute activité proposée en ce lieu, les participants devront s'acquitter de la carte d'accès aux activités (10 €).

Par ailleurs, chaque année, un cycle de conférences en histoire de l'art, animé par des spécialistes, est organisé au Palais des congrès. Il est proposé d'organiser trois conférences durant l'année scolaire 2008-2009 (soit entre octobre 2008 et juin 2009).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'approuver le programme des animations du musée Fesch hors les murs tel qu'exposé ci-dessus.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de cette animation.

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse et du ministère de la Culture.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008 en dépenses fonction 322 au chapitre 011 articles 6226 et 6185, et en recettes au chapitre 74 article 74.12, article 74.73 en fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal voudront bien en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI,
Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré

VU, la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
VU, la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

VU, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales

VU, le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 Juin 2008

**APPROUVE
à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés**

La prolongation en 2008 de l'animation proposée au musée Fesch tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

- à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de cette animation.
- à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse et du ministère de la Culture.

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008 en dépenses fonction 322 au chapitre 011 articles 6226 et 6185, et en recettes au chapitre 74 article 74.12, article 74.73 en fonctionnement .

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois, et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI

BUDGET PREVISIONNEL 2008

DEPENSES		RECETTES	
Atelier de découverte de l'histoire de l'art (prestation de l'intervenante)	8 280 €	Ville d'Ajaccio	5 370 €
Conférences	2 400 €	Subvention Collectivité Territoriale de Corse (50 %)	5 370€
Total	10 680 €	Total	10 680 €